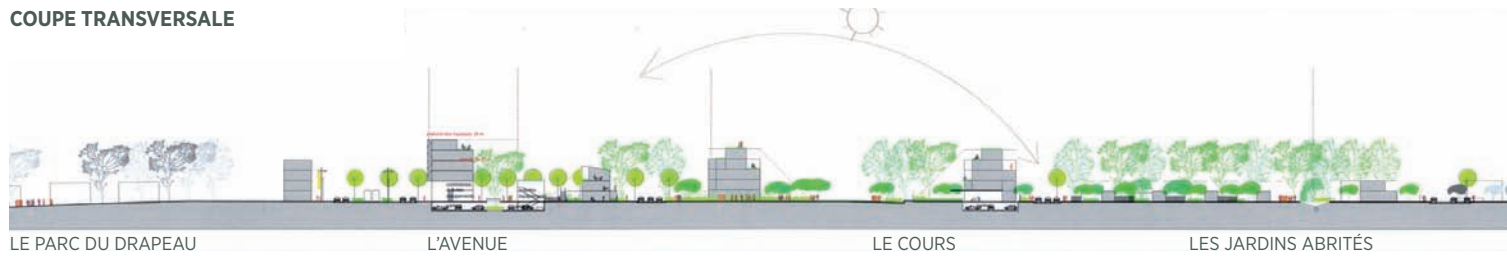


COUPE TRANSVERSALE



circulation douce promenades
espaces verts et espaces libres
développement durable **toitures végétales**
petits immeubles



LE PROJET URBAIN

600 logements collectifs dont 180 en locatif social

1 gymnase

1 salle de réunions de 90 places

1 crèche/halte garderie de 60 places

1500 m² de commerces et activités de proximité collectifs

600 logements pour vivre ensemble

Les îlots sont construits afin de favoriser une logique de mixité sociale. Réfléchis et fonctionnels, leurs typologies permettent également des circulations naturelles et proposent une nouvelle manière de bien vivre ensemble.

Le Cours Junot, associant promenade et jeux pour enfants, offre sur 330 m de long et 25 m de large, un cadre calme et agréable à vivre pour ses habitants et leurs voisins.

Les constructions, variant de deux à quatre étages, s'organisent tout autour de cet axe paysager, structurant ainsi le quartier du nord au sud.

Les autres constructions sont réparties de manière équilibrée sur le site, plus hautes sur les avenues (Drapeau, Pascal) et plus basses sur les rues, afin d'assurer une bonne transition avec les quartiers alentours.



La campagne en ville

L'exigence de qualité

L'ambition du quartier Junot prend forme avec un projet novateur qui donne une place nouvelle aux exigences environnementales. Junot se démarque par ses nombreuses démarches qui intègrent pleinement les problématiques de développement durable et s'impose de fait comme un quartier de nouvelle génération.

Autour du cours Junot

L'idée-force du projet Junot repose sur la création d'un vaste jardin public central « le Cours Junot » qui structure du nord au sud ce nouveau quartier. Ce parc est bordé de chaque côté par des petits immeubles. Il offrira aux futurs

habitants, comme à ceux des quartiers voisins, un espace vert protégé, calme et confortable. Construction écologique (dépollution complète du site avant le début des travaux, équipements en panneaux solaires de certains îlots pour le chauffage de l'eau), mise en place d'un système écologique de gestion des eaux pluviales, réutilisation d'une large partie des matériaux issus de la déconstruction (notamment pour réaliser les remblais des fondations des futures voiries), réalisation de toitures végétales, d'espaces verts et d'une allée centrale ombragée et bordée de nombreuses plantations, aménagement de la circulation en « zone 30 » à l'intérieur du quartier même : Junot est un futur quartier exemplaire.



Au terme d'une consultation nationale d'urbanistes et de paysagistes, la SEMAAD a choisi, pour concevoir le quartier Junot, l'agence parisienne d'architectes et urbanistes DUSAPIN-LECLERCQ, notamment dirigée par le dijonnais François LECLERCQ.

